



VILLE DE L'ÉPIPHANIE

PRVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
AUX DISPOSITION DE LA RÈGLEMENTATION D'URBANISME
#2026-111**

**72, rue des Sulpiciens / 74, rue des Sulpiciens
Projets de lots numéros 6 737 221 et 6 737 222 du cadastre du Québec**

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 18 novembre 2026 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré les dispositions des articles 190 et 267 du règlement U-005 relatif au zonage, l'aménagement d'une aire de stationnement empiétant sur 30,7 % de la façade principale plutôt que le maximum de 15 % autorisé par le règlement, ainsi que sa localisation en cour avant plutôt qu'en cours latérales ou arrière, sur le projet de lot 6 737 221, de même que l'implantation d'un garage détaché à une distance de 1,15 mètre de la ligne latérale plutôt que les 1,8 mètre requis par le règlement, sur le projet de lot 6 737 222.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 28 octobre 2026.

Le greffier adjoint,

SAMUEL LABONVILLE